

Image not found or type unknown



Vente d'une maison après divorce et versement de la soulte

Par **fanny**, le **05/05/2011** à **18:36**

Bonjour,
en instance de divorce et propriétaires d'une maison que mon mari souhaite conserver, nous sous sommes mis d'accord sur le montant de la soulte. S'il décide de la vendre une fois le divorce prononcé et la soulte versée, que se passera t-il pour la plus value? M'en devra t-il la moitié? existe t-il un délai durant lequel il ne peut vendre sans me donner ma part de cette plus value?